



# ASSOCIATION MIXTE DE GESTION AGREEE D'ILE DE FRANCE

## Votre Programme de formations 1<sup>er</sup> semestre 2023

Professions libérales – Artisans –  
Commerçants - Prestataires de services





# Sommaire

La comptabilité de fin d'année  
Actualités fiscales - Loi de Finances 2023  
L'Examen de Conformité Fiscale  
Les immobilisations et amortissements  
Le statut de travailleur indépendant  
La tenue de la comptabilité manuelle  
Le rapprochement bancaire  
La déclaration n° 2035  
Les renseignements complémentaires à fournir à votre OGA  
Accueil des nouveaux adhérents à l'AMGA IDF

# La comptabilité de fin d'année



## Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et qui ne font pas appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable.

## Programme

Comment bien remplir le livre-journal des recettes et des dépenses :

- ⇒ Arrêté de la comptabilité de l'année
- ⇒ Etablissement de la récapitulation annuelle
- ⇒ Les écritures de régularisation



**Date : Le lundi 20 février 2023**

**Horaires : De 14 heures à 17 heures**

**Animateur : Mr AKNIN Uriel**



# L'Examen de Conformité Fiscale



## Public

Tous les adhérents.

## Programme

Présentation de la mission de l'« Examen de Conformité Fiscale » qui permet de bénéficier d'une prestation contractuelle renforçant votre sécurité juridique et fiscale :

- ⇒ Les avantages à opter pour l'ECF
- ⇒ Les points d'audits de l'ECF
- ⇒ Le coût de l'ECF



**Date : Le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023**

**Horaires : De 17 heures 30 à 19 heures 30**

**Animateur : Mr MORIN Pierre-Emmanuel**

# Les immobilisations et amortissements



## Public

Tous les adhérents.

## Programme

- ⇒ Le registre des immobilisations
- ⇒ Conditions de déduction de l'amortissement
- ⇒ Base de calcul
- ⇒ Mode d'amortissement
- ⇒ Règles particulières



**Date : Le jeudi 2 mars 2023**  
**Horaires : De 14 heures à 17 heures**

**Animateur : Mr AKNIN Uriel**

# Le statut de travailleur indépendant



## Public

Tous les adhérents.

## Programme

Présentation du nouveau statut de travailleur indépendant :

- ⇒ Entrepreneur Individuel ou initiales EI
- ⇒ Patrimoine professionnel et patrimoine privé
- ⇒ Conséquences pour vos créanciers de cette séparation de patrimoine



**Date : Le mardi 7 mars 2023**

**Horaires : De 17 heures 30 à 19 heures 30**

**Animateur :** Mr MORIN Pierre-Emmanuel  
et Mr SANCHEZ Christophe

# La tenue de la comptabilité manuelle



## Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et qui ne font pas appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable.

## Programme

Comment bien remplir le livre-journal des recettes et des dépenses :

- ⇒ Présentation du livre recettes dépenses
- ⇒ Indications de certaines règles de comptabilisation
- ⇒ Cas pratique et correction
- ⇒ Indication de certaines règles fiscales



**Date : Le mercredi 8 mars 2023**  
**Horaires : De 9 heures à 12 heures**

**Animateur : Mr AKNIN Uriel**

# Le rapprochement bancaire



## Public

Tous les adhérents.

## Programme

Cet état permet de vérifier l'adéquation entre votre comptabilité de trésorerie et vos relevés bancaires, élément essentiel pour connaître le solde de vos comptes à une date donnée.

Le rapprochement bancaire est un document à conserver à l'appui de son registre de trésorerie et à présenter lors d'un contrôle fiscal.

- ⇒ Définition du rapprochement bancaire
- ⇒ Comment établir ce document
- ⇒ Cas pratique : établissement de ce document sur 3 mois

**Date : Le jeudi 9 mars 2023**

**Horaires : De 9 heures à 12 heures**



**Animateur : Mr AKNIN Uriel**

# La déclaration n° 2035



## Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC).

## Programme

De votre comptabilité à votre déclaration n° 2035, comprendre les différentes étapes pour déterminer votre résultat fiscal de l'année :

- ⇒ Présentation de la déclaration n° 2035 et des annexes 2035 A et 2035 B
- ⇒ Nouveautés pour l'exercice 2023
- ⇒ Cas pratique



**Date : Le mardi 21 mars 2023**  
**Horaires : De 9 heures à 12 heures**

**Animateur : Mr AKNIN Uriel**

# Les renseignements complémentaires à fournir à votre OGA



## Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et qui ne font pas appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable.

## Programme

Le dossier de renseignements complémentaires est à communiquer chaque année à votre OGA. Il permet de faire le lien entre votre déclaration n° 2035 et votre comptabilité de trésorerie.

- ⇒ Les généralités
- ⇒ Les soldes comptables
- ⇒ Le tableau de passage

**Date : Le jeudi 23 mars 2023**  
**Horaires : De 9 heures à 12 heures**



**Animateur : Mr AKNIN Uriel**

# Accueil des nouveaux adhérents à l'AMGA IDF



## Public

Réservé plus spécialement aux nouveaux adhérents, mais aussi aux adhérents désirant découvrir l'ensemble des services que nous pouvons offrir. L'Organisme Mixte de Gestion Agréé, un partenaire à découvrir.

## Programme

- ⇒ Organisation de l'Association
- ⇒ Vos obligations comptables, fiscales et bien sûr les avantages fiscaux liés à l'adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé
- ⇒ La prévention fiscale : Contrôle Formel, Examen de Concordance de Cohérence et de Vraisemblance, Dossier Analytique Economique, Compte Rendu de Mission, Examen Périodique de Sincérité
- ⇒ La Formation : réunion, guides et brochures, site Internet, espace Extranet



**Date : Le mardi 13 juin 2023**

**Horaires : De 18 heures à 19 heures 30**

**Animateur : Mr MORIN Pierre-Emmanuel**

Un cocktail amical vous sera offert à l'issue de cette séance.

# Mes informations pratiques



- **Où se déroulent les formations :**  
Toutes les formations sont animées au siège social de l'AMGA IDF 14 bis Place Charles de Gaulle – 95210 SAINT-GRATIEN.
- **Qui peut s'inscrire ?**  
Les formations organisées par l'AMGA IDF sont destinées à vous, adhérent, mais également à votre conjoint(e) et à vos salariés.
- **Quel en est le coût ?**  
Nos formations sont gratuites. L'AMGA prend en charge le coût pédagogique de ces actions.
- **Pourquoi demandez-vous une caution ? Est-elle encaissée ?**  
Pour chacune des formations proposées, le nombre de place est limité.  
Pour garantir la présence des inscrits, nous vous demandons d'envoyer un chèque de caution de 50 €. Ce chèque de caution n'est pas encaissé (sauf en cas d'absence le jour de la formation) et vous est restitué le jour de la formation.
- **Quand et comment s'inscrire ?**  
Inscrivez-vous rapidement, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée, en remplissant le bulletin d'inscription et en l'envoyant, soit :
  - par mail à [contact@amga-idf.fr](mailto:contact@amga-idf.fr) + faire suivre par courrier le chèque de caution de 50 €,
  - par téléphone au 01.34.12.81.70 + faire suivre par courrier le chèque de caution de 50 €L'inscription est obligatoire et ne sera prise en compte qu'à réception du chèque de caution.  
Merci de bien vous inscrire au minimum 10 jours avant la formation pour des raisons d'organisation.
- **A combien de formation puis-je m'inscrire ?**  
Aucune limite n'est fixée, vous pouvez vous inscrire à toutes les formations qui vous intéressent.
- **Pourquoi certaines séances sont annulées ?**  
L'AMGA IDF se réserve le droit d'annuler les formations s'il n'y a pas assez de participants. Vous serez prévenu 8 jours avant la date prévue.



**INSCRIVEZ-VOUS !**



**14 bis Place Charles de Gaulle  
95210 SAINT-GRATIEN**

**01.34.12.81.70**

**[contact@amga-idf.fr](mailto:contact@amga-idf.fr)**